



Investir dans les populations rurales

Comité de l'évaluation

Cent trente-cinquième session

Rome, 21 octobre 2026

République tunisienne

Évaluation de la stratégie et du programme de pays

Accord conclusif

Cote du document: EC 2026/135/W.P.4/Add.1

Point de l'ordre du jour: 4

Date: 20 octobre 2026

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Comité de l'évaluation est invité à examiner l'accord conclusif de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République tunisienne.

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Genny Bonomi

Responsable principale de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: d.abikhail@ifad.org

Accord conclusif

A. Introduction

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation (BIE) a effectué en 2025-2026 une évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) en Tunisie tel qu'approuvé par le Conseil d'administration lors de la 146ème session en décembre 2025. Cette ESPP est la troisième évaluation de la stratégie et du programme pays du FIDA en Tunisie et couvre la période allant de 2019 à 2025.
2. Les principaux objectifs de l'ESPP sont: i) évaluer les résultats et les performances de la stratégie et des opérations du FIDA en Tunisie ; et ii) formuler des conclusions et des recommandations pour orienter le partenariat entre le FIDA et le gouvernement de la Tunisie. L'évaluation vise à contribuer au développement du nouveau COSOP qui définira les priorités pour les prochaines interventions du FIDA en Tunisie sur les cycles de financement 2025-2027 et 2028-2030¹.
3. La Tunisie est devenue membre du FIDA en 1977 et le premier prêt accordé par le FIDA a été approuvé en 1980. Depuis le début de ses opérations, le Fonds a approuvé 15 projets financés par des prêts, dont une contribution globale du FIDA de 245,3 millions de dollars des EU. Le portefeuille de projets couvert par l'ESPP comprend cinq prêts mis en œuvre au cours de la période, dont 3 en cours au moment de l'évaluation, pour une valeur totale de 222,1 millions de dollars des EU dont 108,4 financés par le FIDA ainsi que six dons.
4. L'Accord conclusif de l'évaluation, établi à la fin du processus, est convenu entre le Gouvernement et la Direction du FIDA (représentée par le département des opérations de pays). Il indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP (accepté, partiellement accepté ou non accepté) et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. Ainsi, l'Accord démontre les engagements du Gouvernement et du FIDA pour des actions de mise en œuvre des recommandations de l'ESPP, dans des délais précis.
5. La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.
6. L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement de la Tunisie représenté par le Ministre de l'économie et de la planification (Gouverneur du FIDA) et la Direction du FIDA (représentée par le Vice-Président Associé, Département des opérations de pays). Le BIE a facilité le processus de préparation dudit Accord.

B. Accord conclusif

7. **Recommandation 1. Instituer une approche systémique fondée sur le renforcement de la résilience climatique.** Dans un contexte fortement impacté par les effets des changements climatiques, le programme devrait s'aligner sur les politiques nationales actuelles dans ce domaine, en particulier la contribution déterminée au niveau national 2026-2035. Il devrait s'inscrire dans une approche systémique intégrant explicitement: la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience aux changements climatiques dans la conception de toutes les composantes des projets; le développement de pratiques agroécologiques; la facilitation de l'accès aux mécanismes de financement climatique disponibles; et le renforcement des liens entre recherche, développement et investissements.

Recommandation acceptée

¹ FIDA13 et FIDA14 respectivement.

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

8. Le Plan de développement 2026-2030, et les stratégies nationales relatives à l'eau et aux ressources naturelles placent la sécurité hydrique, la résilience climatique et la transition vers une agriculture durable parmi les priorités nationales. Le nouveau COSOP 2026-2033 s'inscrit dans ces orientations à travers son objectif stratégique 1, consacré au renforcement de la résilience climatique des populations rurales et à la gestion durable des ressources naturelles.
9. Dans ce cadre, les projets en cours et futurs appliqueront une approche territoriale intégrée couvrant les écosystèmes terrestres et productifs, les ressources naturelles qu'ils abritent, ainsi que les systèmes de production qui en dépendent. Dans le cadre de cette approche territoriale intégrée, un ensemble d'interventions adaptées aux spécificités locales sera déployé, portant notamment sur la restauration des écosystèmes, la gestion durable des ressources en eau, des sols et des parcours, la transition agroécologique des systèmes de production, ainsi que le développement de services climatiques et numériques.
10. Compte tenu de la vulnérabilité des ressources en eaux souterraines, les investissements hydrauliques seront précédés d'une appréciation de la disponibilité de la ressource, de l'état des nappes et de la durabilité des prélèvements, et seront assortis de mesures de suivi et de gestion de l'eau.
11. Dans ce cadre, les projets en cours et futurs appliqueront une approche territoriale intégrée couvrant l'eau, les sols, les parcours, les écosystèmes productifs et les systèmes de production. Selon les spécificités locales, les investissements combineront conservation des eaux et des sols, irrigation économe, agroécologie, hydrologie régénérative, solutions fondées sur la nature, gestion durable des parcours et services climatiques et numériques. Les investissements hydrauliques seront précédés d'une appréciation de la disponibilité de la ressource, de l'état des nappes et de la durabilité des prélèvements, et seront assortis de mesures de suivi et de gestion de l'eau.
12. Le Gouvernement et le FIDA renforceront les liens entre la recherche, la vulgarisation, les producteurs et les OPA, en mobilisant notamment l'IRESA, l'INRAT, l'ICARDA, l'AVFA et les instituts spécialisés. Des dispositifs de démonstration permettront de tester, documenter et diffuser les innovations présentant des résultats probants et un potentiel de réplcation. En complément des ressources des cycles FIDA13 et FIDA14, le Gouvernement et le FIDA rechercheront des financements auprès du FEM, du Fonds d'adaptation et d'autres mécanismes climatiques pour soutenir la mise en œuvre et la mise à l'échelle de ces approches.

Responsable et délai de la mise en œuvre : les responsabilités et délais spécifiques sont indiqués dans le plan d'action ci-dessous.

Actions	Responsabilités	Délais
Développement du nouveau COSOP avec un objectif spécifique consacré au renforcement de la résilience climatique des populations rurales et à la gestion durable des ressources naturelles.	Gouvernement et FIDA	À être présenté au Conseil d'administration du FIDA de décembre 2026
Intégrer une analyse des risques climatiques, de la disponibilité de l'eau et de la durabilité des prélèvements dans la conception des nouveaux projets et des principaux investissements hydrauliques.	MARHP, structures techniques compétentes, CRDA/ODESYANO et FIDA	Dès la conception de chaque nouveau projet
Élaborer et mettre en œuvre un programme de démonstration, de capitalisation et de diffusion des pratiques agroécologiques et des	MARHP, structures techniques	2027-2033

Actions	Responsabilités	Délais
solutions de gestion durable des ressources naturelles dans le cadre du nouveau projet.	compétentes, CRDA et FIDA	
Préparer et soumettre des propositions de financement climatique complémentaires pour soutenir les investissements et leur mise à l'échelle.	Gouvernement et FIDA	Pendant la période du COSOP 2026-2033

13. **Recommandation 2. Développer une approche programmatique avec une logique nationale et une opérationnalisation décentralisée et renforcer les synergies avec les autres intervenants.** Le FIDA devrait mettre en place une approche programme de portée nationale, avec un ancrage central et une exécution décentralisée, et un ciblage raisonné permettant d'atteindre les poches de pauvreté dans les zones plus vulnérables du pays. Cette démarche pourrait faciliter l'harmonisation des approches, la coordination opérationnelle et la mutualisation des expertises, ainsi que l'appropriation institutionnelle. Il est aussi nécessaire de renforcer la coordination et les synergies avec les autres intervenants dans le secteur rural. Par ailleurs, le FIDA devrait contribuer à la mise en place d'un mécanisme formel de coordination entre bailleurs pour favoriser le partage d'expériences et la collaboration stratégique et opérationnelle.

Recommandation partiellement acceptée. L'approche programmatique et axée sur les objectifs est pleinement approuvée, mais sa mise en place relève de la responsabilité du Gouvernement tunisien. Le FIDA s'y alignera et en appuiera la mise en œuvre.

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

14. L'approche programmatique et par objectif est adoptée actuellement par le Gouvernement (MARHP), et le FIDA devrait s'aligner à cette approche en insérant tout nouveau projet dans le cadre des programmes en vigueur. Le COSOP 2026-2033 appuie l'approche programmatique portée par le Gouvernement, en s'alignant sur le Plan de développement 2026-2030, la gestion budgétaire par objectifs et les six programmes du MARHP. La DGFIOP assurera l'ancrage et la coordination au niveau central, tandis que la mise en œuvre sera confiée principalement aux structures publiques permanentes et déconcentrées, notamment les CRDA, l'ODESYANO et les organismes spécialisés, consolidées par une assistance technique externe expérimentée. Cette organisation vise à renforcer l'appropriation institutionnelle et à réduire la fragmentation constatée au cours du précédent COSOP.
15. S'agissant d'un nouveau mécanisme formel de coordination des bailleurs, la responsabilité de la coordination des bailleurs relève du Gouvernement. Le FIDA contribuera aux dispositifs existants ou à tout mécanisme supplémentaire que le Gouvernement jugerait opportun, sans se substituer aux autorités nationales ni assumer un rôle de chef de file sectoriel.
16. Des revues périodiques du programme-pays favoriseront l'harmonisation des indicateurs, des calendriers de collecte des données, des plans de gestion des savoirs et des approches relatives au ciblage, au genre, au climat et à la gestion des plaintes. Le ciblage géographique combinera les niveaux de pauvreté, la vulnérabilité climatique, les déficits d'accès aux services et aux marchés et les priorités nationales. Une segmentation socioéconomique permettra de différencier les appuis aux ménages très vulnérables, aux petits producteurs, aux OPA et aux entrepreneurs ruraux.
17. Le FIDA participera aux plateformes sectorielles existantes, aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies et aux consultations organisées par le Gouvernement. Les résultats et enseignements des projets seront consolidés avec l'appui de la DGFIOP et partagés dans ces cadres afin de favoriser les synergies,

les cofinancements et l'intégration des approches probantes dans les programmes nationaux.

Responsable et délai de la mise en œuvre : les responsabilités et délais spécifiques sont indiqués dans le plan d'action ci-dessous.

Actions	Responsabilités	Délais
Développement du nouveau COSOP qui s'appuie sur une approche programmatique.	Gouvernement et FIDA	À être présenté au Conseil d'administration du FIDA de décembre 2026
Inscrire les nouveaux projets dans les programmes nationaux pertinents du MARHP et dans la logique programmatique du Plan de développement 2026-2030	Gouvernement, MARHP, DGFIOP	Dès la conception de chaque nouveau projet
Mettre en place un ancrage central assuré par la DGFIOP et une opérationnalisation décentralisée à travers les structures publiques permanentes et déconcentrées.	DGFIOP	2027
Organiser des revues périodiques du programme-pays afin d'harmoniser les indicateurs, les calendriers de collecte des données, les plans de gestion des savoirs et les approches transversales.	DGFIOP, équipes de projet, et FIDA	Revue annuelle pendant la période du COSOP
Appliquer un ciblage géographique et socioéconomique combinant pauvreté, vulnérabilité climatique, accès aux services et marchés, et priorités nationales.	MARHP, DGFIOP, structures d'exécution, équipes de projet et FIDA	À la conception puis actualisation lors des revues annuelle
Participer aux plateformes sectorielles existantes, aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies et aux consultations organisées par le Gouvernement, et y partager les enseignements du portefeuille.	Gouvernement, DGFIOP et FIDA	Pendant toute la période du COSOP 2026-2033

18. **Recommandation 3. Consolider l'approche de promotion de filières intégrées et inclusives, en capitalisant sur les expériences précédentes, et favoriser l'implication effective du secteur privé.** Le programme devrait consacrer des efforts accrus à l'intégration effective des populations cibles aux filières, en mettant un accent particulier sur les chaînes de valeur à forte participation féminine. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la structuration des acteurs des filières, d'adapter le renforcement des capacités aux besoins spécifiques des groupes cibles et de fournir à ces derniers un accompagnement soutenu au niveau technique, commercial et de gestion. Ce travail devrait s'appuyer sur une capitalisation des approches de développement des filières mises en œuvre en Tunisie, couplée au soutien au développement de services et de mécanismes financiers adaptés, au renforcement du rôle du secteur privé et à la promotion d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable au développement et à la pérennisation des OPA.

Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

19. Le Plan de développement 2026-2030 et les orientations sectorielles du MARHP accordent une place importante à l'amélioration de la productivité, à la création de valeur ajoutée, au développement des organisations professionnelles et à

l'investissement privé. Le Gouvernement et le FIDA mettront en œuvre la recommandation dans le cadre de l'objectif stratégique 2 du COSOP 2026-2033, consacré aux chaînes de valeur inclusives, à l'accès aux marchés et à la création d'opportunités, notamment d'emploi.

20. Les nouveaux projets s'appuieront sur une capitalisation des approches filières expérimentées en Tunisie afin d'identifier les facteurs ayant favorisé ou limité leur efficacité, leur inclusion et leur durabilité. Les chaînes de valeur seront sélectionnées sur la base de critères explicites portant notamment sur la demande du marché, le potentiel de valeur ajoutée locale, la présence de petits producteurs et d'OPA, la participation des femmes et des jeunes, la résilience climatique, l'intérêt des entreprises et des institutions financières et la viabilité économique et environnementale.
21. Afin d'éviter que les appuis ne bénéficient principalement aux acteurs déjà mieux connectés, chaque projet appliquera une segmentation des groupes cibles et proposera des mesures différenciées. Les ménages les plus vulnérables bénéficieront d'un accompagnement progressif et d'activités adaptées à leurs capacités. Les petits producteurs et leurs organisations seront appuyés pour accéder aux services, aux actifs productifs, aux financements et aux marchés.
22. Les entreprises, acheteurs, transformateurs, fournisseurs de services et institutions financières seront associés dès la conception des interventions. Les projets favoriseront des partenariats productifs et, lorsque cela est pertinent, des accords tripartites entre PME, OPA et institutions financières, des contrats de commercialisation, des mécanismes de co-investissement et des instruments de réduction des risques. Le Gouvernement conduira, dans le cadre de ses prérogatives et dans la mesure du possible, les efforts visant à renforcer l'environnement institutionnel et réglementaire favorable au développement et à la pérennisation des GDA, SMSA et autres OPA. Le rôle du FIDA sera limité à un appui technique, et au partage d'expériences issues du portefeuille FIDA, et au dialogue avec les parties prenantes. Le suivi portera notamment sur les partenariats formels, l'augmentation des ventes, l'accès aux services financiers et les bénéfices obtenus par les femmes, les jeunes et les ménages vulnérables.

Responsable et délai de la mise en œuvre : les responsabilités et délais spécifiques sont indiqués dans le plan d'action ci-dessous.

Actions	Responsabilités	Délais
Réaliser une capitalisation comparative des approches filières mises en œuvre dans le portefeuille et en tirer des orientations opérationnelles pour les nouveaux projets.	DGFIOP, équipes de projet et FIDA	Pendant la conception des nouveaux projets
Appliquer des critères communs de marché, d'inclusion, de viabilité et de résilience climatique pour sélectionner les chaînes de valeur soutenues.	MARHP, structures d'exécution et FIDA	À la conception de chaque nouveau projet
Préparer, pour chaque nouveau projet concerné, un plan de mobilisation du secteur privé définissant les partenaires prioritaires, leurs rôles et les modalités de suivi.	Équipes de conception, OPA, secteur privé, institutions financières et FIDA	Avant l'approbation du projet

23. **Recommandation 4. Le futur COSOP en Tunisie devrait adopter une approche intégrée et transformationnelle pour renforcer l'autonomisation économique des femmes rurales et la transformation inclusive des systèmes de production.** Pour ce faire, le programme devrait assurer l'appropriation institutionnelle de cette approche; renforcer l'implication et la

coordination de tous les acteurs concernés; systématiser l'intégration du genre et de l'inclusion dans toutes les étapes du cycle des projets, y compris dans le suivi-évaluation; élargir les dispositifs de renforcement des capacités au-delà des seuls aspects techniques; capitaliser les expériences en matière de genre et renforcer le plaidoyer sur les normes sociales et les cadres juridiques.

Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

24. Le Gouvernement et le FIDA mettront en œuvre cette recommandation en cohérence avec le Plan national stratégique d'insertion économique des femmes en milieu rural à l'horizon 2030 élaboré par le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées en collaboration avec ONU Femmes dans le cadre du projet « Joint Programme on Rural Women's Economic Empowerment » (JP RWEE). Dans le COSOP 2026-2033, l'autonomisation relève de l'objectif stratégique 3 et constitue également un engagement transversal applicable aux trois objectifs stratégiques, notamment aux investissements de résilience climatique et de développement des chaînes de valeur.
25. Chaque nouveau projet intégrera dès sa conception une analyse des contraintes liées au genre et aux vulnérabilités intersectionnelles. Cette analyse guidera le ciblage, l'allocation des ressources, la conception des activités, les arrangements institutionnels, la budgétisation, le suivi-évaluation et les mesures de pérennisation. Le Gouvernement associera les ministères, les structures nationales et déconcentrées, les organisations de femmes rurales, les OPA et les autres acteurs concernés afin d'assurer l'appropriation institutionnelle et la coordination de l'approche.
26. Les interventions iront au-delà de la formation technique et porteront sur le leadership, la participation aux décisions, le contrôle des actifs et des revenus, la gestion entrepreneuriale, la littératie financière, la connaissance des droits économiques et fonciers et la réduction de la charge de travail. Dans les limites de son mandat, le programme contribuera à réduire les obstacles pratiques rencontrés par les femmes dans l'accès à la terre, aux actifs productifs, aux services financiers, aux marchés et aux structures de gouvernance des organisations rurales.
27. Les méthodologies GALS et Graduation seront utilisées ou adaptées, dans la mesure du possible et si elles sont pertinentes, aux différents profils de vulnérabilité et assorties des conditions institutionnelles, sociales et organisationnelles nécessaires à leur efficacité. Les systèmes de suivi-évaluation intégreront des données ventilées et des indicateurs de transformation portant notamment sur la capacité d'action, le pouvoir décisionnel, le contrôle des ressources et des revenus, l'accès aux actifs, le leadership et la participation à la gouvernance. L'indicateur d'autonomisation IE.2.1 sera intégré au cadre de gestion des résultats et les enseignements seront capitalisés pour améliorer les interventions et alimenter le dialogue institutionnel.

Responsable et délai de la mise en œuvre : les responsabilités et délais spécifiques sont indiqués dans le plan d'action ci-dessous.

Actions	Responsabilités	Délais
Intégrer l'autonomisation économique des femmes rurales comme engagement transversal dans les nouveaux projets, en cohérence avec le Plan national stratégique d'insertion économique des femmes en milieu rural et le COSOP 2026-2033.	Gouvernement, MARHP, structures nationales concernées et FIDA	Dès la conception de chaque nouveau projet

Actions	Responsabilités	Délais
Réaliser une analyse des contraintes liées au genre et aux vulnérabilités intersectionnelles afin d’orienter le ciblage, la budgétisation, les arrangements institutionnels et le suivi-évaluation.	Équipes de conception, structures d’exécution, organisations de femmes rurales, OPA et FIDA	À la conception de chaque nouveau projet
Déployer des appuis intégrés allant au-delà de la formation technique : leadership, participation aux décisions, gestion entrepreneuriale, littératie financière, droits économiques et fonciers, accès aux actifs, aux services financiers et aux marchés.	Structures d’exécution, OPA, prestataires spécialisés, organisations de femmes rurales et FIDA	Dès la conception de chaque nouveau projet
Utiliser ou adapter, lorsque pertinent, les méthodologies GALS et Graduation aux différents profils de vulnérabilité et assurer les conditions institutionnelles, sociales et organisationnelles nécessaires à leur efficacité.	Gouvernement, MARHP, MAS, structures d’exécution, partenaires sociaux et FIDA	Pendant la mise en œuvre de projet existant ou la conception et la mise en œuvre de nouveau projet si pertinent
Renforcer le suivi-évaluation, la capitalisation et le dialogue institutionnel sur l’autonomisation des femmes rurales, notamment à travers des données ventilées, des indicateurs de transformation et l’indicateur IE.2.1.	DGFIOP, équipes de projet, structures d’exécution, organisations partenaires et FIDA	Revues annuelles pendant la période du COSOP 2026-2033

28. **Recommandation 5. Le programme devrait améliorer la planification des activités, les stratégies de sortie des projets et le suivi des activités.** Les projets devraient améliorer la planification des investissements pour assurer une bonne articulation entre les investissements physiques et les autres activités, renforcer les stratégies de sortie et les systèmes de suivi-évaluation. Dans le cadre de l’approche de progression, il est nécessaire d’assurer la participation de tous les acteurs concernés et de renforcer la coordination des activités pour faciliter la mise en œuvre et l’appropriation de cette approche au niveau national. Enfin, le programme devrait mettre en place un mécanisme indépendant de traitement des plaintes pour renforcer la transparence ainsi que la prévention et la gestion des conflits.

Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

29. Les constats de l’ESPP sur les retards de démarrage, la planification insuffisante des investissements, la faiblesse des systèmes de suivi-évaluation, le caractère peu opérationnel des stratégies de sortie et l’absence de mécanismes indépendants de gestion des plaintes sont pris en compte dans le COSOP 2026-2033. Le Gouvernement et le FIDA renforceront la préparation, le séquençage et le suivi des projets dès leur conception.
30. Chaque nouveau projet sera assorti d’un plan de démarrage précisant les principales conditions de préparation, notamment la désignation du personnel chargé des fonctions essentielles, les études techniques, le plan de passation des marchés, les dispositions de suivi-évaluation, la disponibilité prévisionnelle des

fonds de contrepartie et le calendrier des premiers investissements. Les investissements physiques seront programmés suffisamment tôt pour être réalisés en cohérence avec le renforcement des capacités, les appuis économiques, la structuration des organisations, l'accès aux marchés et les mesures environnementales et sociales.

31. Chaque projet préparera dès sa conception une stratégie de sortie opérationnelle précisant les responsabilités institutionnelles, les modalités d'exploitation et de maintenance, les ressources financières nécessaires, les conditions de poursuite des services et les arrangements applicables aux infrastructures et organisations soutenues. Cette stratégie sera réexaminée lors des revues annuelles, de la revue à mi-parcours et avant l'achèvement. Les systèmes de suivi-évaluation seront progressivement renforcés grâce à l'harmonisation des protocoles de collecte des données et des indicateurs, à un suivi régulier et à leur numérisation. Le partage d'expériences entre les unités de gestion de projet favorisera également leur alignement sur le cadre de résultats du COSOP.
32. Pour l'approche Graduation, le Gouvernement et le FIDA renforceront la coordination entre le MARHP, le MAS, les DRAS, l'UTSS et les autres partenaires concernés pour mieux évaluer la pertinence de l'approche. Enfin, chaque projet mettra en place dès son démarrage un mécanisme de gestion des plaintes accessible, confidentiel et indépendant des responsables directement concernés par la décision contestée. Ce mécanisme prévoira plusieurs canaux de saisine, des délais de traitement, un registre sécurisé, une procédure de recours, un retour d'information aux plaignants et la publication périodique de données agrégées.

Responsable et délai de la mise en œuvre : les responsabilités et délais spécifiques sont indiqués dans le plan d'action ci-dessous.

Actions	Responsabilités	Délais
Préparer pour chaque nouveau projet un plan de démarrage couvrant le personnel, les études, les marchés, le suivi-évaluation et les fonds de contrepartie.	Gouvernement, structure d'exécution, équipe de projet et FIDA	Avant l'entrée en vigueur ou dans les six premiers mois
Préparer et actualiser une stratégie de sortie précisant les responsabilités, les coûts et les sources de financement de l'exploitation, de la maintenance et de la poursuite des services.	Gouvernement, structures d'exécution, collectivités, OPA et FIDA	À la conception, puis lors des revues annuelles et à mi-parcours
Renforcer progressivement les systèmes de suivi-évaluation en harmonisant les protocoles de collecte des données et les indicateurs, en assurant un suivi régulier, en numérisant les outils et en organisant le partage d'expériences entre les unités de gestion de projet afin de les aligner sur le cadre de résultats du COSOP.	DGFIOP, équipes de projet, structures d'exécution et FIDA.	Pendant la période du COSOP 2026-2033.
Mettre en place dans chaque projet un mécanisme indépendant, accessible et confidentiel de traitement des plaintes, avec plusieurs canaux de saisine, des délais de réponse, un registre sécurisé, une procédure de recours et un suivi périodique des données agrégées.	Structures d'exécution, équipes de projet, Gouvernement et FIDA	Dès le démarrage de chaque projet, avec suivi annuel

Signé le 19 OCT 2026

**Pour le Gouvernement de la
République tunisienne**

Son Excellence

Monsieur Samir ABDELHAFIDH
Ministre de l'économie et de la
planification de la République
tunisienne



Signé le 20/10/2026

**Pour le Fonds international de
développement agricole (FIDA)**

Monsieur Donal Brown

Vice-Président Adjoint

Département des opérations de
pays

Fonds international de
développement agricole (FIDA)